

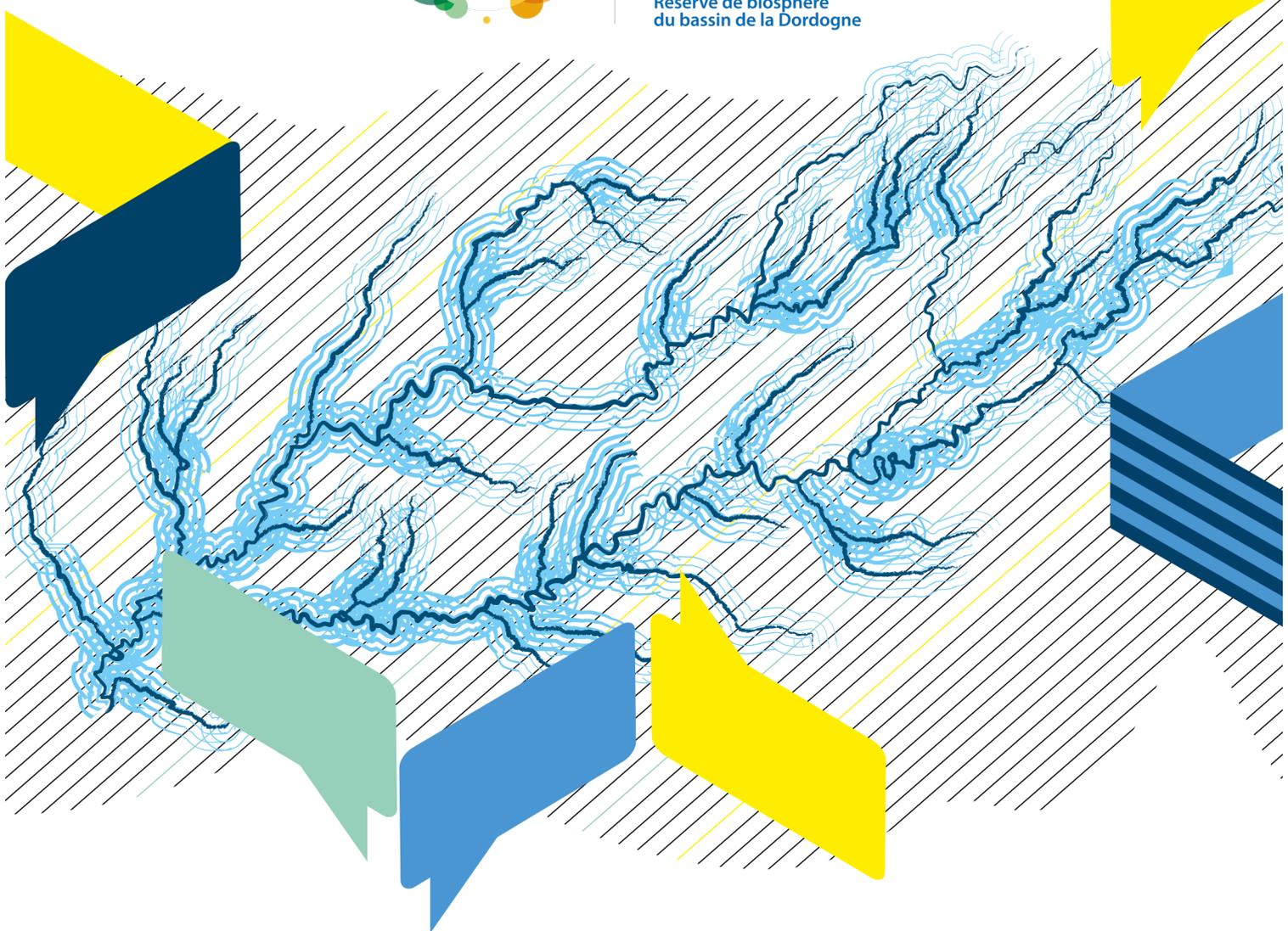
3<sup>e</sup> édition  
des

# États généraux du Bassin de la DORDOGNE



**unesco**

Réserve de biosphère  
du bassin de la Dordogne



**EPIDOR**  
EPTB Dordogne

## Feuille de route

pour le développement harmonieux  
du bassin de la Dordogne

# SYNTHÈSE des ATELIERS TERRITORIAUX

2

La 3<sup>ème</sup> édition des Etats généraux du bassin de la Dordogne a démarré en janvier 2023 avec quatre ateliers territoriaux qui se sont tenus à La Bourboule, Tulle, Saint-Chamassy et Bayon-sur-Gironde.

Ils ont réuni 190 participants, dont un tiers d'élus, un tiers de représentants des socio-professionnels et de la société civile et un tiers de techniciens des collectivités et des instances de l'eau. Ils ont partagé des diagnostics et fait le point sur les avancées de la décennie écoulée dans le domaine de la gestion de l'eau sur le bassin de la Dordogne.



4 ateliers territoriaux  
190 participants



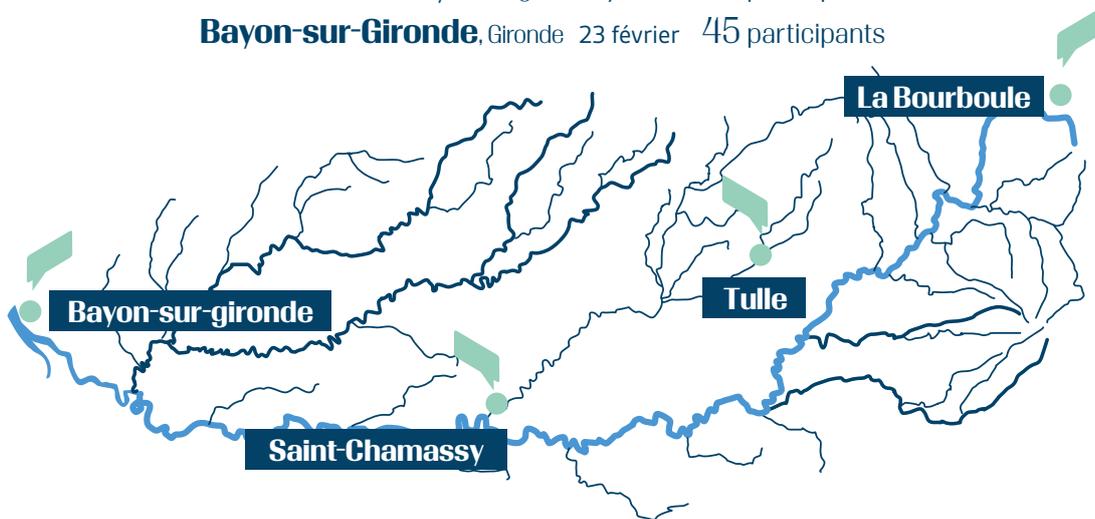
8 enjeux mis en avant  
61 propositions d'action pour l'eau, les milieux aquatiques et la gestion



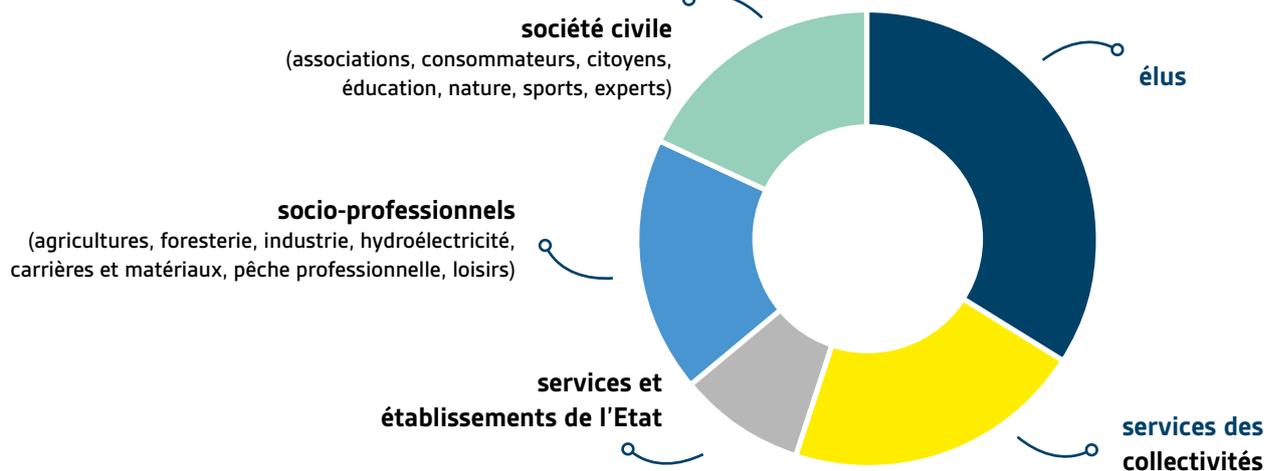
6 axes de travail pour EPIDOR

Bilan de la participation

Localité	Date	Participants
<b>La Bourboule</b> , Puy-de-Dôme	27 mars	35 participants
<b>Tulle</b> , Corrèze	2 février	47 participants
<b>Saint-Chamassy</b> , Dordogne	13 janvier	63 participants
<b>Bayon-sur-Gironde</b> , Gironde	23 février	45 participants



Répartition des participants par catégories



Formats de la concertation en ateliers

Dans chaque atelier, trois temps de concertation ont amené les participants à contribuer :

- **Prioriser les enjeux** présentés dans l'état des lieux et les compléter, les amender ou les territorialiser

Les participants ont questionné le « quoi ? », qu'est-ce qui est littéralement "en jeu" ? Chacune des trois thématiques de l'état des lieux a été matérialisé par une affiche au mur, proposant une synthèse des enjeux la concernant. Les participants ont été amené à affiner leur compréhension des enjeux, voter pour ceux qu'ils considèrent prioritaires et apporter un regard territorial.

Forum ouvert

QUOI ?

- **Identifier des solutions** répondant aux enjeux : actions, méthodes, leviers...

Les participants ont questionné le « comment ? » : Comment répondre aux enjeux et Comment changer d'échelle dans l'action ? Répartis en petits groupes, ils ont effectué des rotations afin de contribuer sur chacun des trois thèmes.

World café

COMMENT ?

- **Identifier le rôle que chacun peut jouer** dans ce changement d'échelle et notamment celui d'EPIDOR

Le dernier temps de concertation portait sur le « qui ? » : Quel est le rôle de chacun ? Le rôle d'EPIDOR, mais aussi celui des autres acteurs du bassin de la Dordogne. Une question traitée sous le format classique de petits groupes de travail fixes.

Groupes de travail

## 8 enjeux mis en avant par les participants

Les participants ont été amenés à désigner les enjeux qu'ils considéraient les plus importants parmi les 32 enjeux figurant dans l'état des lieux du bassin de la Dordogne. Huit enjeux se détachent, dont quatre dans le chapitre sur l'état de la ressource en eau, trois dans celui sur l'état des milieux et de la biodiversité aquatiques et un dans celui de l'eau dans le territoire.

### Ressource en eau

- Les petits cours d'eau de plus en plus touchés par le manque d'eau
- L'eau potable, une ressource à protéger
- Les micropolluants, une préoccupation croissante
- Les eaux usées, des flux polluants pas toujours assimilés par les milieux

### Milieux et biodiversité aquatiques

- La prise en compte des zones humides progresse
- Des projets de restauration ambitieux pour préserver la biodiversité
- Poissons migrateurs, des populations en peine

### Eau dans le territoire

- Des initiatives locales pour rapprocher concrètement l'eau et l'aménagement du territoire

## Les solutions proposées par les participants

Les participants ont exprimé des solutions pour répondre aux enjeux du bassin de la Dordogne tels qu'exposés dans l'état des lieux. Les propositions ont été mises en commun, compilées et organisées autour de six axes.



### AXE 1.

## Connaissance

### 1. Améliorer la connaissance

Concernant en particulier : la ressource en eau, les eaux souterraines, les pollutions (micropolluants, rejets, épandages, accumulation dans les barrages), les poissons migrateurs et les facteurs influençant leurs populations, la faune et la flore, le fonctionnement des écosystèmes (zones humides, bouchon vaseux)

### 2. Renforcer et améliorer les suivis environnementaux

### 3. Inventorier et cartographier

En particulier : les zones humides, les ouvrages, les risques géologiques et les zones sensibles à l'érosion des sols

### 4. Faciliter l'accès à la connaissance et aux données

Banques de données et observatoires

### 5. Evaluer l'efficacité des actions réalisées

En particulier pour la continuité écologique et la restauration des poissons migrateurs



AXE 2.

## Prospective et changement climatique

**6. Intégrer une dimension prospective climatique dans les projets et dans la planification**

**7. Conduire les actions immédiates dans le cadre de stratégies de long terme**

**8. Développer des approches de prévention pour éviter les situations de crises**

En particulier pour la gestion de la ressource et des risques



AXE 3.

## Actions opérationnelles et expérimentation

**9. Renforcer la prise en compte des enjeux de l'eau dans l'urbanisation et l'aménagement du territoire**

En particulier : risques d'inondation, désimperméabilisation, infiltration, revêtement des voiries, revitalisation des centres urbains et évitement du mitage, capacités de dilution des milieux récepteurs, dimensionnement des stations d'épuration, traitement des pesticides, érosion des sols, effacement d'ouvrages obsolètes sans usage, déplacement d'activités implantées dans des zones à risque, aménagement des aires d'activités, préservation des berges...

**10. Développer des modèles économiques favorisant les pratiques soucieuses de la ressource et de l'environnement**

Mobilisant des leviers de fiscalité, de prix de l'eau, d'aides financières (MAEC, PSE), intégrant les amortissements (stations, réseaux, ouvrages)

**11. Développer les économies d'eau**

En agriculture et pour les particuliers : récupération d'eau, réutilisation des eaux usées, rénovation des réseaux d'eau potable et d'irrigation, recharge artificielle des nappes, solutions de stockage de l'eau...

**12. Développer des plans de gestion de la ressource en eau par sous bassins**

Pour adapter les usages aux ressources disponibles

**13. Protéger et préserver les milieux aquatiques en bon état**

**14. Développer les solutions d'adaptation fondées sur la nature**

Favorisant la rétention d'eau et la recharge des nappes, l'autoépuration, la conservation des sols, la biodiversité, la dissipation de l'énergie et le ralentissement des écoulements : agroécologie, haies, ripisylve, zones humides, bocage, zones tampon, lagunages, restauration morphologique des cours d'eau, espaces d'expansion...

**15. Mener des programmes de renaturation ambitieux**

Sur les cours d'eau, les berges, les zones humides, les bras morts, les zones de reproduction piscicole, les têtes de bassin

**16. Développer la maîtrise foncière publique**

Stratégies, outils, réseaux d'acteurs, en bordure des cours d'eau, sur les marges du domaine public fluvial et dans les zones humides

**17. Améliorer la continuité écologique et la transparence sédimentaire des ouvrages**

Et en particulier améliorer le franchissement des barrages du Bergeracois.

**18. Mettre en œuvre une gestion sédimentaire**

De la Dordogne et de ses affluents : rétablir des espaces de divagation, mobiliser les sédiments dans les plaines alluviales

**19. Expérimenter des solutions réalistes de gestion des espèces exotiques envahissantes**

Et de leur valorisation (silure, végétaux...)

**20. Repenser le système d'endiguement des palus de la basse Dordogne**

**21. Développer des systèmes de prévision et d'alerte locaux pour les risques d'inondation**

Ainsi que les plans communaux de sauvegarde

**22. Favoriser le multusage des barrages réservoirs**

Prenant en compte les milieux naturels, le soutien des débits et préservant le potentiel hydroélectrique (développement de stations de transfert d'énergie par pompage par exemple)

**23. Soutenir les pratiques agricoles favorables à la préservation des milieux aquatiques**

Par exemple : systèmes d'élevage extensif, cultures de conservation des sols, lutte contre l'érosion, moins consommatrices d'eau, moindres transferts des nutriments vers les cours d'eau, gestion différenciée de parcelles, gestion des effluents...

**24. Préserver les milieux naturels vulnérables de la surfréquentation par les activités de loisirs**

**25. Préserver les ouvrages et usages patrimoniaux des rivières**

Notamment les moulins et la navigation sur l'Isle



AXE 4.

## Collectif d'acteurs et coordination

**26. Fédérer les acteurs des territoires autour d'objectifs partagés et de projets collectifs**

**27. Organiser des concertations entre les acteurs**

Et prévoir des moyens d'animation pour concilier les usages et partager la ressource en eau

**28. Rechercher des convergences entre enjeux économiques et écologiques**

**29. Développer des nouvelles méthodes d'échanges et des formes de médiation avec les socio-professionnels**

**30. Rapprocher les acteurs des milieux aquatiques et les professionnels agricoles et forestiers**

**31. Adapter et élargir les formes de gouvernance**

En associant les élus, les socio-professionnels, les financeurs, les acteurs Gemapi, les usagers

**32. Faire participer les citoyens à la prise de décision**

**33. Produire collectivement des recommandations pour la gestion des barrages (note GEDRE)**

**34. Traiter les besoins des populations dans le cadre de politiques de long terme**

**35. Conforter l'ingénierie dans les structures publiques locales**

Collectivités, Etat, délégations de l'Agence de l'eau



AXE 5.

## Politique, planification et réglementation

**36. Donner une personnalité juridique aux rivières, en s'appuyant sur la désignation Réserve de biosphère**

**37. Concevoir les stratégies de l'eau à l'échelle des bassins versants**

**38. Ne pas oublier les petits cours d'eau**

**39. Privilégier les approches intégrées**  
Associant différentes politiques sectorielles : eau, urbanisme, agriculture, énergie

**40. Territorialiser des plans d'actions**

Concernant en particulier la gestion quantitative, la gestion des eaux pluviales, la prévention des inondations, les milieux aquatiques, l'agriculture... au travers notamment de contrats territoriaux

**41. Evaluer les politiques et les actions menées (coût/bénéfice)**

#### **42. Renforcer la place de l'eau dans les documents d'urbanisme**

zones humides, aires d'infiltrations, périmètres de protection, risques d'inondation, ruissellement et érosion des sols

#### **43. Renforcer la cohérence interdépartementales des réglementations**

En particulier les arrêtés sécheresse

#### **44. Favoriser la coordination entre les SAGE**

#### **45. Renforcer les contrôles, la police de l'eau**

Incluant les moyens associés ainsi que l'efficacité des règles de gestion

#### **46. Actualiser les cahiers des charges des concessions et autorisations hydroélectriques**

Pour tenir compte des nouveaux enjeux des territoires

#### **47. Adapter les pratiques de pêche présentant un impact trop important sur les populations piscicoles**

#### **48. Réduire les freins réglementaires à l'utilisation des eaux traitées ou de récupération**

#### **49. Réguler de façon plus raisonnée les captages d'eau de source pour embouteillage**



AXE 6.

## **Pédagogie, démonstration et formation**

#### **50. Faire reconnaître l'eau comme valeur collective et stratégique pour l'avenir**

#### **51. Mettre en place des ambassadeurs de l'eau et de la biodiversité**

#### **52. Informer les usagers et les riverains sur les milieux aquatiques**

#### **53. Informer sur les cadres réglementaires, les compétences et les rôles des acteurs**

#### **54. Promouvoir l'éducation populaire, les sciences et les outils participatifs, notamment à travers la Réserve de biosphère**

#### **55. Réaliser des actions de valorisation pédagogique**

Autour de projets exemplaires (solutions d'adaptation fondées sur la nature, modes d'exploitation agricoles, aménagements urbains...), de retours d'expérience (sécheresse, inondations, actions réussies...), ou de milieux remarquables (réserves naturelles, espaces renaturés)

#### **56. Utiliser le domaine public fluvial comme un espace de démonstration**

#### **57. Développer la formation**

Des élus, des communes, des socio-professionnels, des scolaires, du grand public et des touristes, sur les enjeux de la ressource en eau, les milieux aquatiques, l'impact des aménagements, les risques d'inondation, les nouvelles pratiques

#### **58. Mobiliser les élus dans les projets**

#### **59. Faire participer les citoyens**

Sans oublier les jeunes, et développer des outils de communication adaptés aux différents publics (réseaux sociaux, applis, publications...)

#### **60. Sensibiliser et encourager les pratiques agricoles favorables à l'environnement**

En particulier la réduction des intrants chimiques et les économies d'eau

#### **61. Favoriser la consommation de produits écologiquement responsables**

## Les rôles d'EPIDOR selon les participants

Les participants ont réfléchi aux rôles des différents acteurs pour la mise en œuvre des actions et exprimé leurs attentes vis-à-vis d'EPIDOR. Celles-ci ont été organisées autour des six axes définis précédemment.



AXE 1.

### Connaissance

- Réaliser des études pour faire progresser la connaissance
- Développer ou collaborer à des actions de recherche
- Assurer la diffusion des connaissances auprès de tous les acteurs
- Publier des synthèses



AXE 2.

### Prospective et changement climatique

- Etudes prospectives et stratégies d'adaptation



AXE 3.

### Actions opérationnelles et expérimentation

- Elaborer des diagnostics, des stratégies et de programmes d'action territorialisés
- Assurer des suivis des milieux
- Construire des projets et développer des méthodes et des outils opérationnels
- Elaborer et coordonner des projets de grande ampleur et collectifs (par exemple projets LIFE)
- Développer des partenariats
- Gérer le DPF : assurer la maîtrise d'ouvrage de travaux et la gestion d'ouvrages
- Développer la maîtrise foncière d'espaces stratégiques autour du DPF
- Disposer des moyens d'agir sur tout le bassin versant



AXE 4.

### Collectif d'acteurs et coordination

- Animer des réseaux d'acteurs
- Coordonner des collectifs d'acteurs et des programmes d'action
- Conseiller et aider les porteurs de projets et les collectivités (expertise, ingénierie, montage de projets, mobilisation de financement)
- Valoriser au niveau national les expériences démonstratives menées sur le bassin
- Relayer les préoccupations des acteurs du bassin au niveau national



AXE 5.

## Politique, planification et réglementation

- Promouvoir l'échelle et les solidarités de bassin versant
  - Participer à la planification et animer des plans d'action
  - Participer aux cellules opérationnelles de gestion de l'étiage
- 



AXE 6.

## Pédagogie, démonstration et formation

- Mener des actions d'information et de pédagogie
- Réaliser des produits de vulgarisation et de communication
- Mener des actions de formation
- Promouvoir les bonnes pratiques et les actions démonstratives
- Réaliser des retours d'expérience et les diffuser
- Réaliser des guides pratiques

## Le développement harmonieux du bassin de la Dordogne, Une épopée de 30 ans qui a encore de l'avenir !

« Miracle à Bergerac ? », c'est ainsi que le journal *Le Monde* s'extasiait de ce qui se déroulait alors dans la ville périgourdine : tous les usagers choisissaient de s'unir autour de leur rivière commune. Ce prodige de 1992 faisait suite à l'expression d'inquiétudes diverses. L'extraction des granulats en lit mineur, la prise de conscience des pollutions et les alertes des pêcheurs vis-à-vis du saumon amenèrent peu à peu l'ensemble des usagers, des élus et des riverains à se mettre ensemble autour de la table. L'aller-retour du beau poisson migrateur, reliant avec énergie l'amont et l'aval, symbolisait parfaitement l'effort que devaient consentir les hommes du bassin versant : il fallait voir plus large et donc changer d'échelle. S'imposait alors la nécessité de revenir à une vision globale où s'expriment tant d'usages, parfois difficilement compatibles. Dans ce contexte sensible, l'acte de naissance d'EPIDOR s'accompagne alors rapidement d'un baptême au public remarquable : trois mille personnes contribuent à la rédaction de la Charte Vallée Dordogne en février 1992, s'engageant alors collectivement dans 370 « motions de consensus » pour une gestion durable et harmonieuse de la Dordogne et des affluents. Cette Charte fixe, encore aujourd'hui, le cadre général de notre établissement public de bassin.

### Deux décennies aux résultats encourageants

Grâce à l'élan politique du Sommet Vallée Dordogne et à des moyens humains déployés à l'échelle du bassin versant, EPIDOR mène les premières études importantes, particulièrement sur la qualité des eaux et sur les poissons migrateurs. L'époque est au déploiement et à la modernisation des systèmes d'assainissement, particulièrement importants pour préserver les eaux de baignade et répondre aux nouveaux enjeux des loisirs nautiques. Devant l'imminence de sa disparition, l'Esturgeon européen bénéficie d'un plan d'urgence pour tenter de sauver l'espèce. Les actions de restauration du saumon, qui ont démarré quelques années plus tôt avec un programme de repeuplement, s'étendent à la gestion des autres espèces de poissons migrateurs : aloses, lamproies, anguilles. La méthode de concertation pionnière éprouvée à Bergerac facilite l'arrivée sur les territoires d'une nouvelle politique de l'eau instaurée par la loi de 1992. Elle persuade les collectivités et les industriels d'accélérer le traitement de leurs rejets d'eaux usées et ces efforts d'assainissement permirent d'améliorer notablement la qualité des eaux. EPIDOR s'implique également dans le sujet de la gestion quantitative et lance une série

d'études et de concertations sur la gestion des impacts des grands barrages hydroélectriques. L'établissement s'impose progressivement comme un animateur ayant pour vocation de surmonter, par le dialogue permanent, les tensions autour de la ressource et de la préservation des milieux aquatiques. En résumé : avec une mobilisation des collectivités territoriales, trouver un terrain d'entente entre usagers et définir une vision commune de la rivière pour satisfaire au mieux les intérêts légitimes de chacun, tout en intégrant les politiques impulsées par l'État et ses établissements comme l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

Cette décennie s'est conclue par la première édition des États généraux du bassin de la Dordogne, organisés à Libourne en 2001. Le bilan est positif à bien des égards : les eaux sont mieux traitées et la qualité s'améliore, plus de 1500 saumons remontent à Tuilières et les aloses recolonisent en masse toute la Dordogne. Mais on mesure aussi à ce moment l'ampleur de la tâche qui reste encore à effectuer. Certes, les acteurs du bassin comprennent mieux la solidarité obligée des territoires (amont-aval, urbains-ruraux) et l'opinion publique se familiarise peu à peu avec les questions environnementales : plus qu'un coût, la protection de la nature apparaît davantage comme un investissement pour l'avenir. Une rivière propre est tout à la fois un gage de bien-être pour les riverains et, aussi, un facteur d'attractivité majeur, le tourisme ayant été conforté par l'incroyable succès du feuilleton télévisé *La rivière Espérance* (1995). Fort de cette légitimité acquise, l'établissement s'est progressivement engagé dans l'élaboration de schémas et de plans de grande échelle (gestion des berges et des étiages, conventions pour limiter l'impact des éclusées, plan de prévention des inondations, gestion des sites Natura 2000...). L'époque est à la planification, perçue comme un moyen efficace de décliner la politique de l'eau sur l'ensemble du bassin versant, voulue par l'État (loi de 1992) et l'Europe (directive-cadre 2000). EPIDOR, désormais « Établissement public territorial de bassin » reconnu par l'État (2006), voit progressivement ses attributions s'élargir, en particulier au sujet de la prévention des risques. L'équipe s'étoffe, le siège de Castelnau-la-Chapelle s'agrandit et deux antennes sont créées, à l'amont du bassin à Mauriac et en aval à Libourne. Bref, on a progressivement diversifié la palette d'intervention de l'établissement, dans les thématiques mais aussi en lui confiant l'élaboration et l'animation de plans d'action territoriaux intégrés comme les contrats de rivière et bientôt les schémas d'aménagement et de gestion des eaux, les SAGE.

## Reconnaissance mondiale UNESCO en 2012 et transfert du DPF en 2021

Lors de la deuxième édition des États généraux organisés à Bergerac en 2012, le bilan des deux décennies reste - malgré les avancées - en-deçà des espoirs suscités à l'origine. Si EPIDOR s'est bien affirmé comme un organe d'animation légitime sur l'ensemble du bassin, disposant d'une expertise et d'une capacité d'analyse reconnue, force est de constater que les enjeux de l'eau et de la biodiversité, malgré les efforts de planification, restent encore trop traités sous l'angle de politiques sectorielles, qu'elles soient agricoles, énergétiques, écologiques ou urbaines et insuffisamment appropriées par les opérateurs de terrain. Les tensions restent vives autour de l'eau et elles n'épargnent pas toujours l'établissement. Afin de soutenir la dynamique enclenchée en 1992 et de remobiliser l'ensemble des acteurs engagés, EPIDOR obtient en 2012 une réussite symbolique éclatante : le bassin de la Dordogne rejoint le cercle international des Réserves de biosphère de l'UNESCO. Avec ses 24 000 km<sup>2</sup>, la Réserve de biosphère du bassin de la Dordogne devient la plus vaste de France métropolitaine sur les douze que compte alors le pays et la première structurée autour du réseau hydrographique d'un grand fleuve comme la Dordogne. Cette reconnaissance mondiale valide les efforts consentis jusque-là tout en engageant l'avenir : pour conserver ce précieux label, l'ensemble des parties prenantes doit persévérer dans cette volonté d'assurer un développement harmonieux et durable. La volonté de dépasser les constats et de proposer une vision prospective du bassin de la Dordogne donnait naissance à la démarche *Dordogne 2050* qui lançait alors, pour la première fois, l'idée de « projets démonstrateurs ».

En 2021, à l'issue d'une expérimentation démarrée en 2015, en partenariat avec l'Etat et Voies Navigables de France, EPIDOR devient officiellement propriétaire et gestionnaire d'un réseau de près de 500 km de cours d'eau appartenant au Domaine public fluvial (DPF). Il s'agit de la Dordogne en aval d'Argentat et une partie de deux de ses affluents majeurs : l'Isle en aval de Périgueux et la Vézère en aval de Montignac. Ce transfert plonge EPIDOR dans un nouveau métier de propriétaire et gestionnaire d'espace public. Il présente une véritable opportunité pour développer les partenariats et mettre en application, avec des actions concrètes, la stratégie d'action intégrée promue depuis des années par l'EPTB. Il permet en outre de consolider les ressources propres de l'établissement grâce à la perception des redevances domaniales.

## Dordogne 2050, invention des « projets démonstrateurs » et reconnaissance européenne avec les programmes LIFE

Lors des Etats Généraux de 2012, EPIDOR reçoit le mandat de développer des approches prospectives et de travailler à des solutions concrètes donnant corps à un projet de territoire susceptibles de répondre aux problèmes du bassin versant. C'est ainsi que naît l'exercice prospectif *Dordogne 2050* tourné vers la construction de projets démonstrateurs concrétisés par des actions répliquables ailleurs. Treize projets sont conçus pour susciter une vision optimiste de l'avenir du bassin versant. Productions agricoles de qualité, programme d'excellence alimentaire (inspiré par l'expérience menée dans le Bergeracois), vitalité des bourgs et des petites villes, adaptation aux nouveaux risques climatiques, montée en puissance des mobilités douces, mutation vers un tourisme durable, transition énergétique, revalorisation du rôle des forêts, mise en réseau et renforcement des espaces naturels protégés... les idées et projets ne manquent pas pour articuler la préservation de la ressource (qualité et quantité) avec le nécessaire développement du bassin versant. Treize actions locales, concrètes, vertueuses, aux résultats rapidement visibles et inspirants !

En même temps que la naissance de Dordogne 2050 se nouent de nouveaux partenariats et en particulier le programme Initiative Biosphère Dordogne (IBD) élaboré avec EDF et l'Agence de l'eau Adour-Garonne. Il permettra d'expérimenter des modes d'intervention efficaces pour restaurer les écosystèmes de la Dordogne : la reconnexion de bras morts avec le lit actif de la rivière, le désenrochement de berges, l'apport localisé de granulats pour restaurer des frayères, la renaturation d'anciens sites d'extraction comme la gravière de Veyrignac. Ces expérimentations fondèrent le sérieux de la candidature d'EPIDOR pour l'appel à projets européen LIFE-Nature. Et, en 2020, avec le programme « LIFE rivière Dordogne », l'établissement public est donc l'un des trois lauréats français sélectionnés par la Commission européenne, parmi plus de 600 candidatures. Cet apport conséquent de fonds communautaires autorise de nouvelles ambitions, dans le contexte d'un changement climatique rapide, l'été caniculaire 2022 ayant percuté tous les usagers dans leur quotidien. Confortés par des études récentes sur la dynamique des cours d'eau et l'importance du transit sédimentaire, le projet LIFE rivière Dordogne permet à EPIDOR de s'engager avec force dans une trentaine de chantiers sur 280 km du linéaire de la Dordogne jusqu'en 2026. Organisé à mi-parcours de l'exécution du LIFE, le troisième opus des États généraux fût l'occasion de montrer ce que l'établissement public avait déjà réalisé et ce qu'il restait à faire... autant d'opportunités pour jouer sur « l'effet vitrine » d'une stratégie globale, menée à une échelle véritablement inédite.



## La troisième édition des États généraux en 2023 relance une nouvelle dynamique pour le bassin de la Dordogne

Trente ans après la création d'EPIDOR et dix ans après l'intégration du bassin versant au sein des Réserves de biosphère UNESCO, la troisième édition des États généraux était organisée au début de l'année 2023. A l'appui de l'état des lieux décennal sur la situation de la Dordogne et de ses affluents, devenu traditionnel dans l'exercice des États généraux, fidèle à sa méthode habituelle de large consultation (près de 400 personnes dont un tiers d'élus), l'élaboration de la session 2023 a été structurée autour de deux temps forts : quatre ateliers territoriaux en début d'année (La Bourboule, Tulle, Saint-Chamassy et Bayon-sur-Gironde), puis un congrès de clôture le 28 avril aux Eyzies-de-Tayac-Sireuil.

En plus du bilan, les États généraux fixent aussi des perspectives. Le « forum ouvert » a permis à chacun d'exprimer ses priorités et ses attentes vis-à-vis d'EPIDOR et, ensuite, de hiérarchiser collectivement les actions à mener pour la décennie à venir. Les axes principaux se sont ainsi dégagés : approfondissement des connaissances sur la ressource en eau et meilleure valorisation des expertises existantes, intégration du changement climatique dans la planification, expérimentation de solutions réalistes et diffusion des retours d'expérience, animation des débats en vue de fédérer les énergies du territoire, accompagnement des principaux usagers et aménageurs pour mieux prendre en compte la place de l'eau et de l'environnement dans leurs projets.

Les débats permettent à EPIDOR d'affirmer une stratégie volontariste et réaliste pour la décennie à venir en vue de faire converger demandes sociales, enjeux économiques et considérations écologiques sur l'ensemble du territoire. L'idée n'est pas d'intervenir partout : EPIDOR n'en a pas les moyens ni la volonté. Les participants précisent et renforcent la notion de projets démonstrateurs qu'ils souhaitent voir EPIDOR mettre en œuvre : des actions ambitieuses et répliquables, mutuellement profitables aux hommes et à la nature, prenant en compte le changement climatique. L'outil LIFE semble être adapté pour financer des actions transversales (tels les projets démonstrateurs) et de nouvelles candidatures aux appels à projets européens sont envisagées : une première pour développer une gestion sédimentaire de la Dordogne esquissée dans le LIFE rivière Dordogne en cours ; une seconde pour dynamiser l'adaptation au changement climatique de la haute vallée de la Dordogne ; une troisième autour du Vison d'Europe, espèce emblématique appréciée du grand public et facilitant la mobilisation en faveur de la protection des milieux aquatiques...

## Des avancées depuis le congrès de clôture des États généraux

Conforté dans sa philosophie pratique, EPIDOR n'a pas chômé depuis le Congrès des États généraux des Eyzies. Si certains de ces projets démonstrateurs restent encore à l'état embryonnaire, d'autres avancent, portés par EPIDOR ou par d'autres maîtres d'ouvrage.

Au printemps 2024, nous avons eu l'excellente nouvelle de voir une de nos propositions validée au plus haut niveau. En effet, les services de l'Union européenne ont été séduits par le projet qui concerne un vaste périmètre, des sources de la Dordogne jusqu'aux gorges de l'Avèze. Jusqu'en 2031, et pour un montant global de 13,7 millions d'euros (dont 4,8 de l'Europe), le LIFE Dorsancy aura l'objectif d'accompagner la mutation d'un territoire de 200 km<sup>2</sup> confronté à la nécessité urgente de s'adapter au changement climatique. Ce programme d'actions est apparu aux acteurs locaux comme une occasion formidable de revitaliser un espace en perte de vitesse économique et démographique. L'attractivité hivernale et les emplois fondant à la même vitesse que la neige résiduelle sur le massif du Sancy, les acteurs publics et privés ont souhaité transformer cette fatalité en opportunité. En décrochant les fonds européens, EPIDOR s'est imposé comme coordinateur du projet et maître d'ouvrage de plusieurs études stratégiques. Le large partenariat comprend des collectivités (les communes de La Bourboule et du Mont-Dore et leurs deux intercommunalités), le Parc naturel régional des volcans d'Auvergne, la société d'économie mixte des remontées mécaniques du Mont-Dore ainsi que la société Soprelec, propriétaire et exploitante du barrage de La Bourboule.

Ce périmètre devient un formidable terrain d'expérimentation et, on l'espère, un modèle inspirant pour d'autres territoires français et européens. Et, une fois encore, on remarque que les instances communautaires valident notre politique articulée autour de projets démonstrateurs, impulsée en 2012 ! Le programme LIFE Dorsancy propose d'abord d'améliorer l'existant, à l'exemple du barrage de La Bourboule. Construit en 1897, cet ouvrage hydroélectrique de 21 mètres de haut rompait la continuité écologique. En le transformant en ouvrage « au fil de l'eau », moins impactant pour l'environnement, on le rendra aussi plus productif (+ 25% d'énergie décarbonée). Sur la future retenue d'eau et tout le long de la haute vallée de la Dordogne et des ruisseaux adjacents, la restauration et la renaturation des berges vont redonner de la fonctionnalité naturelle aux cours d'eau et zones humides. Trois vertus à ces opérations de restauration morphologique de la rivière et travaux écologiques : limitation du risque d'inondation, amélioration des paysages et consolidation de la biodiversité (tourbière de la Dore, corridor écologique, « trame noire »...). Le domaine skiable, nécessairement en pleine mutation, demande aussi une approche plus globale. En intégrant davantage la dimension environnementale, d'une part on limitera les risques torrentiels et, d'autre part, les équipements devraient obtenir une meilleure durabilité.



Enfin, le projet prévoit plusieurs aménagements. Ainsi certains parkings devront être consolidés ou déplacés pour redonner place à la rivière. Aussi, un projet démonstrateur autour des mobilités douces devrait servir de vitrine exemplaire pour cette profonde métamorphose d'un territoire de moyenne montagne, frappé de plein fouet par le réchauffement climatique. Nous prévoyons donc l'aménagement d'un sentier paysager le long des sources jusqu'aux gorges de l'Avèze. Ce paysage exceptionnel, ainsi magnifié, pourrait devenir l'un des joyaux d'un territoire qui cherche à attirer davantage les visiteurs aux beaux jours. Une occasion aussi pour valoriser le patrimoine historique qui ponctue ce futur sentier.

La force du programme LIFE Dorsancy est de présenter un projet cohérent pour des hommes qui cherchent à mieux se préparer au changement climatique, tout en améliorant leur qualité de vie et en maintenant l'emploi. Un espace permanent de médiation devrait pouvoir expliquer aux locaux et aux visiteurs l'ampleur du projet et le caractère exemplaire de ces subtiles imbrications entre développement économique, demande sociale et préservation de la nature !

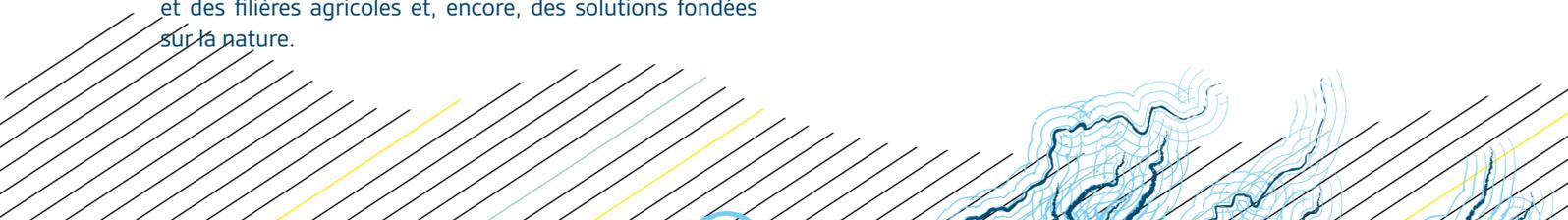
Une réflexion de même nature démarre dans le Pays cantalien de Mauriac pour adapter et revitaliser son territoire, grâce à la reconquête de la qualité des eaux et la restauration des milieux aquatiques du bassin versant du Val Sain Jean et la création d'un parc naturel urbain en connexion avec les gorges de l'Auze, la vallée de la Dordogne et la Réserve de biosphère.

Pour prendre le relais du programme LIFE Rivière Dordogne en cours, la gestion sédimentaire de la Dordogne s'impose comme une évidence. Le 7 février dernier 2024, le séminaire organisé à Carsac-Aillac sur ce sujet a été un succès. De nombreux exemples d'opérations réalisées sur d'autres rivières de France ou du monde confirment la politique d'interventions ciblées menée par EPIDOR depuis plusieurs années maintenant. Pas de restauration biologique durable sans restauration physique. En reconstituant au mieux ses fonctionnalités naturelles, l'écosystème Dordogne doit pouvoir assurer plus efficacement les services que l'on attend de lui : préservation de la ressource en eau et maintien des capacités auto-épuratoires du cours d'eau ; fourniture d'espaces de fraîcheur et d'aménités pour les populations ; limitation des risques naturels et climatiques...

Nous sommes aussi engagés dans la proposition de solutions concrètes de gestion équilibrée de la ressource en eau, dans le contexte du changement climatique. D'ores et déjà, deux programmes visent ainsi à engager des acteurs locaux dans la mise en œuvre de solutions d'adaptation. Ainsi, le Plan départemental de gestion quantitative durable de l'eau de Corrèze permettra d'adapter les usages de l'eau, d'aménager le territoire au mieux, de trouver des solutions fondées sur la nature et de consolider la disponibilité de la ressource. Aussi, le Projet Territorial de Gestion de l'Eau du bassin de l'Isle prévoit l'augmentation et la sécurisation de la disponibilité de la ressource, l'adaptation des exploitations et des filières agricoles et, encore, des solutions fondées sur la nature.

Une vaste réflexion commence autour de la basse vallée de la Dordogne, fragilisée par les risques liés à la hausse du niveau de la mer. Ainsi, un programme d'études préalables sur les palus se construit pour mieux prévenir des inondations et mieux gérer les systèmes d'endiguement. Le système actuel d'endiguement est basé sur le maintien de l'existant et la conduite de travaux de renforcement des berges pour protéger les ouvrages de l'érosion du fleuve. Dans une phase transitoire, les collectivités riveraines s'interrogent sur l'intérêt et l'opportunité de se substituer aux associations syndicales autorisées. De fait, chacune des organisations privées riveraines gère et agit à son niveau sans réelle coordination. Bien souvent, ces associations font appel à des financements publics pour soutenir la mise en œuvre de solutions techniques de confortement des berges afin de protéger les digues. Ces solutions sont très impactantes pour les milieux aquatiques et l'artificialisation induite crée de nouvelles érosions sur les secteurs voisins, qui se traduit au final par une fuite en avant coûteuse pour la société. Actuellement, le système d'endiguement ne peut prétendre protéger les biens et les personnes au-delà de crues ou de submersions de faibles intensités. Dans un futur proche d'aggravation du risque d'inondation, cela interroge sur la capacité du territoire à absorber des crues et des submersions marines d'intensité et de fréquence plus importantes. Ce constat pousse les collectivités à s'interroger : les investissements financiers au volume toujours plus important sont-ils pertinents ? Les travaux consentis se révèlent-ils durablement efficaces ? La politique menée est-elle compatible avec le maintien du bon état écologique des cours d'eau ? Peut-on mieux concilier les logiques de protection face aux inondations, d'adaptation au changement climatique et de préservation d'espaces à haute valeur environnementale ? Autant de pistes à explorer.

EPIDOR pilote depuis 2010, le réseau d'observation et de suivi des cours d'eau en étiage qui mobilise les techniciens rivières de 21 structures partenaires. Avec plus de 12 ans de recul, le dispositif permet d'acquérir des connaissances solides sur le fonctionnement et la réactivité des petits cours d'eau. Par ailleurs, l'établissement concrétise le projet d'Observatoire de la ressource en eau du bassin de la Dordogne, imaginé dans l'étude Dordogne 2050. Il visera à acquérir, gérer, traiter et représenter les données relatives aux ressources en eau et devrait être composé à terme d'un modèle général du bassin versant de la Dordogne et de modèles gigognes ciblés sur des thématiques ou territoires particuliers.



## Le renouvellement de la Réserve de biosphère un encouragement pour relever ensemble les défis à venir

Les défis devant nous sont immenses. La territorialisation des modèles du GIEC commence à définir les contours de ce à quoi ressemblera le bassin de la Dordogne dans les décennies à venir. Heureusement, les experts tablent d'abord sur une probable stabilité des quantités de précipitations mais avec une saisonnalité plus marquée, avec longue saison sèche (problèmes d'étiage) et des hivers donc plus humides (problèmes d'inondation). Malgré la stabilité espérée de la quantité des eaux venues du ciel, l'élévation des températures va mécaniquement engendrer une hausse de l'évaporation : on prévoit donc avec inquiétude une baisse des débits dans les cours d'eau, en particulier pendant l'étiage de l'ordre de -20 à -40%. L'assèchement accru des sols devrait aussi induire un accroissement du ruissellement au détriment de l'infiltration. Cette accélération du cycle continental de l'eau, ressource s'écoulant plus vite vers la mer, va confirmer la baisse tendancielle du niveau des nappes. Les zones humides, déjà vulnérables, seront impactées. Aussi, une eau plus chaude et en moindre quantité, c'est accroître le risque d'une pollution moins diluée, le développement de l'eutrophisation, et, par conséquent, poser des problèmes sanitaires pour l'usage domestique et la vie aquatique. Rappelons qu'une grande partie de l'eau du robinet vient des pompages effectués dans la rivière ! Dans la partie aval frappée par l'élévation du niveau de la mer, les phénomènes de salinisation du bouchon vaseux et le risque de submersion marine fragilisent cette zone en pleine densification. Tout le monde commence à ressentir l'ampleur des difficultés face à la baisse de la disponibilité et de la qualité de l'eau qui peut devenir critique pour la santé, les écosystèmes et les usages dépendant de l'eau. Les conflits d'usage ne manqueront pas de s'exacerber, à proportion de la baisse quantitative et qualitative de la ressource.

En complément des démarches de planification mises en œuvre par l'Etat et de l'action des socioprofessionnels pour une gestion équilibrée de la ressource en eau, le rôle d'EPIDOR comme relais des stratégies nationales et de bassin Adour-Garonne apparaît important dans sa capacité à analyser des situations, trouver des solutions concrètes, privilégiant les solutions fondées sur la nature, et mobiliser les acteurs des territoires pour les mettre en œuvre et les démultiplier sur l'ensemble du bassin. C'est toute l'ambition des projets démonstrateurs !

La propriété directe du Domaine public fluvial par EPIDOR apparaît comme un formidable levier pour réactiver le rôle tampon des écosystèmes qui contribuent par exemple à améliorer la qualité de l'eau ou à réduire les conséquences des phénomènes extrêmes liées au changement climatique. Les services écosystémiques rendus par des écosystèmes sains plaident pour les actions menées par l'établissement à travers les programmes LIFE, en cours et à venir, et par tous les acteurs en charge de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations qui travaillent sur l'ensemble de cours d'eau du bassin de la Dordogne. Le Domaine public fluvial revêt ainsi une véritable vocation de vitrine des bonnes pratiques et de la gestion équilibrée des cours d'eau.

Quand on parcourt les vallées du bassin versant, de la Dordogne au plus petit ruisseau, on est frappé par l'appropriation forte que les habitants éprouvent pour leur cours d'eau. Cet attachement sensible, il nous importe aussi de le nourrir à travers des actions telles l'*Odyssee Dordogne* au printemps 2023, ou l'édition d'un opus de la collection *Sédiments : Rivière Dordogne, trésor écologique* (juillet 2023).

L'ensemble des opérations poursuivies sur la rivière Dordogne et ses affluents a conforté le regard porté par les experts de l'UNESCO sur la Réserve de biosphère du bassin de la Dordogne. Le Conseil international de coordination du programme sur l'Homme et la Biosphère (MAB pour Man and the Biosphere) de l'UNESCO, qui s'est réuni le 5 juillet 2024 à Agadir, souligne la manière exemplaire dont EPIDOR a su impliquer les acteurs locaux dans le processus de renouvellement de la Réserve de biosphère en s'appuyant sur la démarche des Etats Généraux. Il valide pour dix ans le renouvellement de la reconnaissance de l'UNESCO et confirme l'intérêt de poursuivre les expérimentations et les voies de travail ouvertes par l'établissement avec ses partenaires. Le 5 novembre 2024, à Saint Chamassy en Dordogne, le renouvellement a été célébré par les élus d'EPIDOR avec les représentants du Comité MAB-France et l'ensemble des représentants du bassin versant. C'est une nouvelle occasion de diffuser la notoriété de la Réserve de biosphère et l'action collective pour le développement harmonieux du bassin de la Dordogne, commencée il y a trente ans avec la création d'EPIDOR, localement et au-delà des frontières du bassin. Le renouvellement de la Réserve de biosphère est un formidable encouragement pour EPIDOR et pour ses partenaires à poursuivre et amplifier leur engagement dans le développement durable et harmonieux du bassin de la Dordogne.

EPIDOR EPTB Dordogne



# Les actes en numérique

## sur le site des Etats généraux

[www.etatsgeneraux-bvdordogne.fr](http://www.etatsgeneraux-bvdordogne.fr)



### Histoire des Etats Généraux

1992 - 2023

retour sur 30 ans d'Etats généraux sur le bassin

### Les 3<sup>e</sup> Etats généraux

2023

- ▶ retour en images sur la 3<sup>e</sup> édition
- ▶ vidéo « 4 questions à Germinal Peiro »

### L'état des lieux

document d'état des lieux de la ressource en eau et des milieux sur le bassin versant

### Les 4 ateliers territoriaux

SAINT-CHAMASSY

13 janvier

TULLE

3 février

BAYON-SUR-GIRONDE

23 février

LA BOURBOULE

27 mars

- 📄 programme des ateliers
- ▶ vidéos « 3 questions » aux experts
- ▶ vidéos des conférences d'experts
- 📄 diaporamas des conférences d'experts
- 📺 vidéos et diaporamas des temps culturels

### Le «off»

#### 6 animations & événements

SHEM  
PNR Volcans d'Auvergne  
PNR Causses du Quercy  
PNR Millevaches en Limousin  
PNR Périgord-Limousin  
Etudiants en cinéma du lycée Prê-de-Corday à Sarlat

vidéo « Dordogne lovers » ▶

### Le Congrès de clôture

LES EYZIES-DE-TAYAC-SIREUIL

28 avril

- 🗣️ discours et présentations
- ▶ intervention vidéo de Alain Rousset
- 🗣️ échanges de la table-ronde
- 📄 dessins croqués sur le vif de CLED'12
- 📷 photographies des 3<sup>e</sup> Etats généraux

### Renouvellement de la Réserve de biosphère

2024

SAINT-CHAMASSY

5 novembre

- 🗣️ discours et présentations
- ▶ vidéo Réserve de biosphère
- 📄 projets lauréats des trophées
- 📷 photographies de la journée



# EPIDOR

Etablissement Public Territorial  
du Bassin de la Dordogne

Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne  
Place de la Laïcité, 24250 Castelnaud-la-Chapelle  
Tél: 05 53 29 17 65 / Fax: 05 53 28 29 60  
[epidor@eptb-dordogne.fr](mailto:epidor@eptb-dordogne.fr)

[www.eptb-dordogne.fr](http://www.eptb-dordogne.fr)



Avec le soutien de l'agence  
de l'eau Adour-Garonne



Et de la Société  
hydroélectrique du Midi

